

„ donne aucune atteinte à celui d'Alexandre  
 „ VII qui a toujours servi de regle aux Je-  
 „ suites, ceux ci demeurent en possession  
 „ de permettre les Ceremonies Chinoises,  
 „ qu'ils croyent n'être qu'un honneur pure-  
 „ ment civil; & le silence imposé aux deux  
 „ partis par l'autorité du St. Siege, les  
 „ mettra à couvert des reproches & des ac-  
 „ cusations qu'on leur a faites jusques à  
 „ present par une infinité d'écrits.

Voilà la substance d'un mémoire anonymé qui nous a été adressé, dont l'Auteur nous est inconnu.

*En France.* VIII. La naissance d'un second fils à Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui porte le titre de *Duc d'Anjou*, & le mariage de Monseigneur le Duc de Berry avec Mademoiselle d'Orléans, sont des événemens qui trouveront place dans l'Histoire de France pendant le cours de l'année dernière.

Au commencement de toutes les Campagnes on publie dans les Gazettes étrangères, que les grands armemens maritimes des Anglois, & des Hollandois, sont destinés à faire descente en France, pour y exciter des révoltes : cette grande entreprise méditée depuis si longtems s'exécuta le 25. Juillet 1710. \* sur les côtes de Languedoc, qu'on avoit considéré comme la Province de France la plus convenable pour y sonner le Tocfin de la Rebellion, par l'esperance de reveiller la revolte des Fanatiques, & qu'insensiblement on allumeroit le feu d'une guerre civile dans les Provinces voisines, qui se communiquant dans tout le Royaume, faciliteroit aux Alliez le moyen d'y faire les progresz qu'ils avoient médité.

Cette

\* Voyez Tome XIII. page 169.